

DE PRESSIONS À COMPRESSIONS



Photo: Jean-François Vézina

C'était un secret de polichinelle que ces trois lettres s'ajouteraient bien un jour. Mais avant de crier au loup, il fallait le voir. C'est fait, mais à la manière de CBC/Radio-Canada, tout croche. Une job de bras comptable: plein de chiffres, pas toujours les bons (on y reviendra). Une bonne façon de déshumaniser le message. On coupe parce-qu'il manque de l'argent, ben oui, mais qui, quand et où, et surtout, pour abandonner qui et en vue de faire quoi?

800 postes, c'est énorme. 200 vacants qui vont disparaître, mais on ne connaît pas la proportion entre le réseau français et le réseau anglais, 250 postes coupés pour chacune des deux composantes et enfin 100 « cadres ou non-syndiqués », encore là, sans ventilation. Des coupes égales en apparence. Mais égales ne veut pas dire équitables. La direction a résumé ses décisions à une présentation comptable, prolongeant la période d'incertitude qu'elle a créée il y a déjà quelques mois.

Et on nous dit qu'il manque 125 millions \$ pour boucler le budget de l'année 2024-2025. Les causes : l'inflation, les baisses de revenus publicitaires et d'abonnements, l'augmentation des coûts d'acquisitions et l'obligation imposée par Ottawa de couper le budget d'opération de 3,3%, soit environ 35 M\$. Le hic: lundi, la ministre du Patrimoine, Pascale St-Onge, a répété à 3 reprises, en réponse à des questions de journalistes, que la décision d'imposer cette ponction à Radio-Canada n'était pas prise.

Qui dit vrai? Faites le calcul, les 800 postes coupés représentent, selon la direction, une facture de 60 millions \$. Ce 35 M\$ que Radio-Canada n'aurait pas à verser à Ottawa, ça représente combien de personnes qui ne se retrouveraient pas sans emploi? De deux choses l'une, la ministre a été mal informée ou nos patrons ont mal fait leurs devoirs.

Radio-Canada va continuer d'informer, d'éclairer et de divertir, c'est sa mission. Mais on doit rapidement sentir qu'il y a un capitaine à la barre de ce gros vaisseau. Qu'il y a une direction claire qui va bien au-delà de l'approche comptable. Radio-Canada doit agir avec clarté et transparence et nous devons demeurer vigilants. 800 postes, c'est avant tout 800 collègues dévoués envers le diffuseur public. Ce n'est pas qu'une ligne dans un rapport comptable. Et ça, on va s'assurer que la direction ne n'oublie jamais.

MANIF INTERSYNDICALE



Marc-André Hamelin du Syndicat des employés de TVA invite les membres du STTRC à un rassemblement intersyndical pour venir appuyer tous les travailleurs et travailleuses touchés par les coupures. La crise sévit dans l'ensemble des médias québécois, c'est pourquoi les syndicats de Vidéotron, RDS et Bell/Astral ont aussi été invités.

L'événement aura lieu le mercredi 13 décembre, de 11h30 à 14h30 sur la rue Alexandre-de-Sève, entre les rues De Maisonneuve et Ste-Catherine.

Ce geste fait suite aux marches de solidarité organisées par des membres du STTRC en soutien aux employés de TVA (voir page 3). Des hot-dogs seront préparés sur place et offerts à tout monde qui se présentera.



HORAIRES ADAPTÉS PENDANT LA GRÈVE DANS LES ÉCOLES

Beaucoup de membres qui sont parents peinent à concilier le travail avec les obligations familiales depuis que des écoles sont fermées pendant les grèves de la FAE et du Front commun. Si c'est votre cas, vous pouvez demander un accommodement à votre gestionnaire. Les situations extraordinaires réclament une souplesse de la part des employeurs.

À voir pages suivantes :

- Solidaires avec les collègues de TVA
- Trousse d'accueil
- Notre nouveau site web
- Les supplantations, comment ça marche?
- Paiement pour les avancements comme pupitre ou affectateur

LES SUPPLANTATIONS, COMMENT ÇA MARCHE?

L'annonce de l'abolition de 800 postes à CBC/Radio-Canada provoque bien sûr beaucoup d'inquiétudes et de questionnements chez les employés. Au cours des dernières heures, le syndicat a reçu plusieurs questions concernant le processus de supplantation. Voici donc un résumé de l'article 32 de la convention collective. Avant toute chose, il est important de rappeler que ce n'est pas la personne, mais bien son poste qui est coupé.

Ordre d'abolition des postes

Quand l'employeur décide de couper des postes permanents, il doit procéder selon l'ordre suivant: a) parmi les employés en probation, par fonction et par unité administrative ; b) par ordre inverse d'ancienneté, par fonction et par unité administrative. Une unité administrative représente le regroupement d'employés sous l'autorité du premier gestionnaire d'un secteur.

Options lorsqu'un poste est déclaré excédentaire



La première étape est d'offrir à la personne visée, quand c'est possible, un poste vacant au même titre d'emploi, dans sa station. Même si Radio-Canada va abolir 200 postes vacants, il y en a davantage. Certains sont essentiels et devront être comblés malgré les compressions.

Si aucun poste vacant n'est disponible, l'employeur peut offrir à l'employé une affectation temporaire dans son titre d'emploi et dans sa station. À la fin de cette affectation temporaire, par exemple, un remplacement de congé de maternité, la personne est de nouveau prise en charge par le comité mixte de main-d'œuvre qui reprend le processus du début. C'est le cas pour toutes les affectations temporaires ou toute absence approuvée par l'employeur, comme un congé de maladie ou sabbatique. S'il n'existe aucun poste vacant ou affectation temporaire au même titre d'emploi, l'employeur peut offrir à la personne un poste vacant ou une affectation temporaire dans un même groupe salarial, à condition que l'employé ait les compétences requises. Si la personne visée n'a pas pu supplanter dans son titre d'emploi, l'employeur peut alors lui offrir de combler une affectation temporaire dans un groupe salarial inférieur. La personne prendra alors le salaire du poste qu'elle effectue.

S'il existe des options de poste vacant, de supplantation ou d'affectation temporaire dans un autre établissement et que l'employé possède les compétences requises et qu'il veut déménager, l'employeur lui offre le poste, la supplantation ou l'affectation temporaire. Une offre de poste dans son établissement a toujours priorité sur une offre de poste hors établissement.

Si l'employé refuse ces différentes options, il peut demander d'être placé sur une liste de rappel pour un poste permanent et obtenir une indemnité de licenciement. L'indemnité de licenciement reste disponible à tout moment du processus et ce, jusqu'à ce que la personne dont le poste a été déclaré excédentaire retrouve une permanence dans un autre poste.

Supplantation

L'employé dont le poste a été aboli supplante l'employé le moins ancien, dans son titre d'emploi, dans son établissement. C'est le comité mixte de main-d'œuvre qui a la charge d'examiner le cv et les compétences des personnes dont le poste a été déclaré excédentaire afin de trouver un poste que la personne puisse faire avec succès. Si l'employé n'a pas pu supplanter dans son titre d'emploi, il peut supplanter l'employé le moins ancien du même niveau salarial s'il possède les qualifications et compétences du poste. Si l'employé n'a pas pu supplanter dans son niveau salarial, elle ou il peut supplanter l'employé le moins ancien d'un niveau salarial inférieur s'il possède les qualifications et compétences du poste.

Priorité sur la liste d'appel

Les employés que le comité n'aura pas pu replacer dans un poste permanent ou qui choisissent de prendre l'indemnité de licenciement, peuvent s'inscrire sur la liste d'appel en tant qu'employé temporaire. Ils seront alors, pendant un an, affectés en priorité. À la fin de cette période, ils prendront le rang normal sur la liste d'appel. Ils ont l'option d'être inscrits en même temps sur la liste d'appel pour les affectations temporaires et sur la liste de rappel pour un poste permanent.

Que faire si je ne m'y retrouve pas?

Au moment où l'employeur vous remet une lettre de poste excédentaire, vous serez accompagné et guidé par quelqu'un du syndicat. Tout au long du processus de supplantation, qui peut prendre plusieurs mois dans le cas de coupes majeures comme celles qui viennent d'être annoncées, vous pourrez poser des questions et consulter la personne qui vous accompagnera afin de vous assurer de prendre la meilleure décision pour vous.



TROUSSE D'ACCUEIL

Vous êtes un nouvel employé à Radio-Canada? Ça fait beaucoup de choses à découvrir dans cette grande entreprise. C'est pourquoi votre syndicat a préparé une trousse de bienvenue à l'intention des nouveaux membres du STTRC.

Conseils, coordonnées et liens utiles, fonctionnement du syndicat, résumé de vos droits, tout y est pour partir du bon pied, syndicalement parlant. Si vous ne l'avez pas déjà reçue, faites-en la demande à scrc@scrc.qc.ca

PAIEMENT POUR LES AVANCEMENTS COMME PUPITRE OU AFFECTATEUR

La rétro concernant la lettre d'entente 17 a été versée à plusieurs employés le 30 novembre dernier. Cependant, plusieurs membres, tant des permanents que des temporaires, nous mentionnent qu'ils n'ont toujours rien reçu. Ils répondent pourtant aux critères de la lettre d'entente.

Elle prévoit que lorsque qu'un employé ou une employée est en avancement temporaire comme affectateur ou comme secrétaire de rédaction pendant plus de quatre semaines, il ou elle obtient le salaire de l'échelon se rapprochant le plus de son salaire actuel, constituant une hausse, plus deux échelons. Les dispositions prévues à cette lettre d'entente s'appliquent rétroactivement au 1er avril 2020.

Pour les gens des stations régionales qui ont reçu une rétro, le paiement du 30 novembre ne couvre pas la totalité de la période en raison de complexités administratives. Il y aura un paiement ultérieur dont la date ne nous a pas encore été communiquée. Il couvrira la période allant d'août 2023 à aujourd'hui.

SOLIDAIRES AVEC LES COLLÈGUES DE TVA

L'annonce de la mise à pied de 547 employés de TVA a entraîné un vaste mouvement de solidarité au sein du STTRC. À Montréal, une trentaine de membres ont marché de la NMRC jusqu'aux locaux de TVA sur le boulevard De Maisonneuve, une marche supportée par le syndicat mais le résultat d'un mouvement spontané de certains de nos membres qui voulaient ainsi témoigner de leur soutien. Des employés de TVA qui entraient et sortaient de l'immeuble ont remercié nos membres présents, un peu surpris mais surtout touchés. Un employé de la station qui fait partie des gens licenciés les accompagnait. Montréal n'a pas été le seul lieu où des manifestations d'appui se sont organisées.



Photo: David Grand'Maison

À Sherbrooke, une centaine de journalistes et techniciens, dont un fort contingent de la station locale de Radio-Canada, ont répondu à l'invitation de la Fédération professionnelle des journalistes (FPJQ) et se sont réunis dans une micro-brasserie en signe de soutien aux collègues qui venaient d'apprendre qu'ils perdaient leur emploi. Le président de la FPJQ Éric-Pierre Champagne et la présidente de la Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN) Annick Charrette s'étaient déplacés pour participer à cette manifestation.



Photo: Martin Truchon

Trois-Rivières n'était pas en reste, des journalistes et des amis des médias de la capitale trifluvienne ont pris la rue en signe d'appui aux salariés de TVA qui perdront leur emploi. Encore une fois, notre fédération y était. Annick Charrette a marché dans les rues de Trois-Rivières en compagnie des salariés de TVA, pourtant syndiqués au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Notre solidarité ne s'arrête pas aux accréditations syndicales, elle est profonde et réelle.



Photo: Olivier Croteau

Au-delà de TVA, le « merveilleux monde des médias » vit une tourmente sans précédent. 1300 postes perdus chez Bell Média l'été dernier et 120 départs à la Coopérative de l'information (Le Droit, Le Soleil, Le Nouvelliste, La Tribune, La Voix de l'Est et Le Quotidien).

DES NOUVELLES DU SITE WEB

Plus que quelques semaines avant le lancement de notre nouveau site web! Il sera en ligne au début de l'année, complètement revampé. Ce sera un véritable lieu d'échanges entre les membres et leurs instances syndicales.

Il sera possible d'y poser des questions, signaler des situations problématiques mais aussi de s'informer sur vos droits et sur la vie syndicale. Des vidéos seront ajoutés graduellement pour couvrir différents aspects en lien avec nos réalités de travail.

Suivez nos publications pour connaître la date de mise en ligne.

JOYEUSES FÊTES



Bon repos à tous nos membres pendant ce temps de festivités avec leurs proches. Et bon travail aux courageux qui gardent le fort.

On se revoit en 2024!